COMPTE RENDU

www.fntecgt.fr

FNTE la cgt

www.fntecgt.fr

MINISTÈRE DES ARMÉES

CSA DE RÉSEAU DU SCA

Dernière séance de la mandature 2022-2026 — séance du 18 novembre 2026

Ce CSA de réseau était le dernier de la mandature. La CGT a lu une déclaration liminaire consacrée au bilan chiffré de ces quatre années. Ce sont **2 090 emplois perdus au SCA depuis 2022**, soit près d'un sur dix et **43 % des recrutements civils sous contrat** contre moins de 2 % d'ouvriers de l'État. Des risques psychosociaux en hausse de 50 % en trois ans. Voici ce que la Direction centrale a répondu, et ce que la CGT en retient.

1. EFFECTIFS : LA FIN DES SUPPRESSIONS ANNONCÉE, PAS LA RÉPARATION

La Direction : Le directeur central reconnaît la dureté des quatre dernières années, en particulier 2024 et le premier semestre 2026, marquées par des réductions d'emplois imposées. Il annonce la fin de ce cycle et une période de stabilisation des effectifs. Le SCA serait désormais reconnu « employeur prioritaire » par la DRH-MD, avec un objectif : pourvoir les 400 postes militaires vacants d'ici deux ans.

> **Pour la CGT :** la CGT prend acte de cet aveu. Les suppressions de postes qu'elle dénonce depuis 2023 étaient bien imposées, et elles ont épuisé les collectifs de travail. Mais stabiliser ce n'est pas réparer, aucun engagement chiffré n'a été annoncé pour les personnels civils, et rien n'est prévu pour rendre les emplois perdus. La CGT demande que le statut d'employeur prioritaire se traduise dès les REO 2027 par des créations de postes civils, d'abord en catégorie C et en ouvriers de l'État.

2. AGENTS SOUS CONTRAT : LA PRÉCARITÉ RESTE LA RÈGLE

La Direction : le plan de recrutement 2026 est réalisé à 117 %, soit près de 700 entrées, malgré un démarrage tardif en mars faute de loi de finances. La catégorie C progresse de 63 recrutements, la B de 35, la A de 2 seulement. **Les recrutements d'agents sous contrat atteignent 299, soit 157 % de l'objectif**, pour 26 CDI accordés en 2026. L'âge moyen des recrues est de 41 à 42 ans. Pour la Direction, les contractuels ne représentent que 9 % des effectifs civils, environ 850 agents, et servent à pallier les échecs aux concours ou à attirer des compétences rares. Elle s'engage à publier une doctrine de passage en CDI et à bâtir une gestion prévisionnelle des emplois à six ans. Près d'un tiers des échecs aux concours se concentrent en Île-de-France, en raison du coût du logement et des transports.

COMPTE RENDU

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

COMPTE RENDU
www.fntecgt.fr
FNTE la cgt
www.fntecgt.fr

CSA DE RÉSEAU DU SCA DU 18 NOVEMBRE 2026 (SUITE)

Pour la CGT : les chiffres de la Direction confirment les écrits de la CGT. Le recrutement sous contrat dépasse de plus de moitié l'objectif fixé, et moins d'un contractuel recruté sur dix obtient un CDI. Le Rapport social unique 2025 compte d'ailleurs 1 256 contractuels en équivalent temps plein employés par le SCA. La CGT revendique un plan d'embauche sous statut des agents sous contrat, en commençant par les métiers spécifiques du SCA, la réouverture des recrutements d'ouvriers de l'État et l'élargissement des listes complémentaires aux concours. La future doctrine de passage en CDI devra fixer des volumes et un calendrier : la CGT y veillera.

3. RESTAURATION, TRANSFERTS ET RÉORGANISATIONS

Restauration : l'arrêt des concessions, sauf pour trois sites

La Direction : De 2020 à 2025, 72 restaurants ont été concédés, touchant 880 agents dont la moitié de civils. Ce sont 37 % de ces civils qui étaient en fin de contrat et qui ont été remerciés. La Direction annonce l'arrêt des vagues de concessions pour préserver les 60 % de restaurants restés en régie. Trois sites basculeront toutefois à l'été 2027 : Brest, Strasbourg et Hyères/Toulon. Une vingtaine d'agents seront à reclasser, avec un blocage des postes vacants pour les accueillir.

Pour la CGT : la CGT réclame depuis 2024 un moratoire sur les externalisations. L'arrêt des vagues de concessions est une première réponse, mais trois nouveaux sites concédés, c'est encore de l'externalisation. Et quand plus d'un tiers des civils touchés étaient en contrat temporaire, la précarité a servi de variable d'ajustement.

Stations-service : transfert accéléré vers le SEO

La Direction : 133 stations doivent être transférées au Service de l'énergie opérationnelle d'ici 2030. En 2026, sur 11 stations pilotes, 6 ont été transférées et les autres fermées en attente de procès-verbal. Le transfert s'accélère en 2027 avec un quart des stations. Une vingtaine de postes sont créés pour gérer les cartes accréditives et la lutte contre la fraude, avant un transfert progressif de cette mission au SEO.

Pour la CGT : la CGT demande un suivi nominatif des agents concernés à chaque vague, et l'ouverture aux personnels civils des postes créés.

COMPTE RENDU

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

COMPTE RENDU

COMPTE RENDU
www.fntecgt.fr

FNTE la cgt
www.fntecgt.fr

CSA DE RÉSEAU DU SCA DU 18 NOVEMBRE 2026 (SUITE)

Administration du personnel : les difficultés de Rambouillet reconnues

La Direction : la réinternalisation de l'administration du personnel militaire est achevée, celle du personnel civil est jugée réussie. La Direction reconnaît des difficultés au centre de services partagés de Rambouillet, lancé en même temps que le CSRH d'Île-de-France, qui ont entraîné surcharge et départs. Elle indique qu'il n'y aura pas de duplication de ce modèle ailleurs.

> **Pour la CGT :** la CGT alertait dès novembre 2023 sur le manque de personnels des centres de gestion. Ces difficultés, reconnues aujourd'hui, ont été fortement subies par les agents.

Organisation territoriale

La Direction : La carte des groupements de soutien n'est pas remise en cause globalement ; les petits GS de Belfort, Charleville et Verdun sont adossés à des pôles, avec une stabilisation attendue en 2027.

> **Pour la CGT :** chaque adossement doit être présenté en instance avec ses effets sur les postes et les conditions de travail.

4. CONDITIONS DE TRAVAIL, RÉMUNÉRATIONS, NUMÉRIQUE

Horaires variables et télétravail

La Direction : Elle réaffirme son soutien de principe aux horaires variables, via l'outil GAETAN, et au télétravail, mais renvoie leurs modalités au dialogue social de chaque organisme.

> **Pour la CGT :** un soutien de principe ne suffit pas. Renvoyer au local, c'est laisser chaque établissement décider seul. La CGT demande une instruction de la Direction centrale garantissant des horaires variables partout et la fin des rattrapages d'heures imposés quand c'est le système qui tombe en panne.

Qualité de vie au travail

La Direction : un bureau « conditions du personnel et environnement humain » est créé en centrale, avec un psychologue du travail appelé à essaimer localement. La Direction abandonne les actions de qualité de vie au travail jugées superficielles, au profit d'investissements concrets : effectifs, cohésion, salles de repos, formation au management. Elle recadre aussi l'usage de « l'entretien managérial », qui ne doit jamais être confondu avec l'entretien hiérarchique ou la procédure disciplinaire.

> **Pour la CGT :** la CGT approuve ce recentrage : le premier levier de la qualité de vie au travail, ce sont les effectifs. Elle salue le rappel sur l'entretien managérial et invite les agents à signaler toute dérive à leurs élus. Mais la création d'un bureau central ne répond pas au manque de médecins du travail dans les établissements.

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

COMPTE RENDU

COMPTE RENDU

COMPTE RENDU
www.fntecgt.fr

FNTE la cgt
www.fntecgt.fr

CSA DE RÉSEAU DU SCA DU 18 NOVEMBRE 2026 (SUITE)

Complément indemnitaire annuel (CIA)

La Direction : 200 agents de plus ont perçu le CIA en 2026, notamment grâce à une troisième tranche pour les attachés. Le directeur central rappelle le caractère discrétionnaire de cette prime, tout en exigeant une stricte collégialité dans son attribution.

> **Pour la CGT :** une prime discrétionnaire reste une prime individualisée. La CGT revendique l'intégration des primes dans le traitement, une augmentation générale des salaires et l'indexation du point d'indice sur l'inflation.

Numérique et intelligence artificielle

La Direction : 1 500 agents ont été formés à l'intelligence artificielle générative, qui compte 6 800 utilisateurs réguliers au SCA ; 33 robots automatisent déjà des tâches.

> **Pour la CGT :** l'humain doit garder la main. Les effets de l'intelligence artificielle sur les emplois, les métiers et la formation doivent être négociés en instance, pas constatés après coup.

5. CE QUI RESTE SANS RÉPONSE

Plusieurs revendications portées par la CGT dans sa déclaration restent sans réponse à ce stade :

- La restitution des emplois supprimés depuis 2022 ;
- L'embauche de tous les Agents Sous Contrat ;
- L'abandon de la proratisation des congés pour les cycles de 4,5 jours ;
- Le bilan et les comptes rendus des groupes RPS, et le manque de médecins du travail ;
- Une enquête et un débat en instance pour chaque accident du travail ;
- La fin du recours structurel à l'intérim ;
- L'indexation du point d'indice.

Quatre ans de suppressions de postes, de contrats précaires et de réorganisations : la Direction reconnaît aujourd'hui la dureté de cette période. La CGT ne s'en contentera pas et continuera d'exiger des emplois, des statuts et des salaires. Les Agents Sous Contrat ne doivent pas devenir la norme.

Pour la CGT, la précarité n'a pas sa place dans un Ministère d'État comme le nôtre.

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026, VOTEZ CGT

au CSA de réseau du SCA et à tous les scrutins

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

COMPTE RENDU

DÉCLARATION LIMINAIRE

www.fntecgt.fr

FNTE la cgt
www.fntecgt.fr

MINISTÈRE DES ARMÉES

DERNIER CSA-R SCA DE LA MANDATURE

Monsieur le Directeur central, Mesdames, Messieurs,

Ce CSA de réseau est le dernier de la mandature ouverte par les élections de décembre 2022. Dans quelques semaines, du 3 au 10 décembre 2026, les agents du SCA voteront à nouveau. La CGT a donc choisi de consacrer cette déclaration à un bilan chiffré de ces quatre années, établi à partir des Rapports sociaux uniques du ministère et des chiffres présentés dans cette instance.

Ce bilan tient en une phrase : depuis 2022, le SCA a perdu plus de 2 000 emplois, il recrute de plus en plus sous contrat, et ceux qui restent travaillent dans des conditions qui se dégradent.

En 2022, le SCA employait 21 969 personnes en équivalent temps plein. En 2025, il n'en emploie plus que 19 879. C'est 2 090 emplois de moins, soit près d'un sur dix.

Cette baisse n'est pas celle du ministère. Sur la même période, le reste du ministère a gagné 758 emplois. Le SCA est passé de 8,3 % à 7,5 % des effectifs. Pendant que la loi de programmation militaire promet 275 000 emplois en 2030, le soutien sert de variable d'ajustement.

Le budget de la défense atteint un niveau inédit. Pour la CGT, la question n'est pas seulement d'en réclamer une part : c'est de savoir à qui il profite. Aux actionnaires des industriels, ou aux personnels et à la maîtrise publique de l'outil de défense ? La CGT est indépendante des partis, pas neutre sur les choix qui engagent les emplois et les missions des agents.

Cette trajectoire a été annoncée ici même. Le 1er juin 2023, la direction centrale nous présentait la suppression d'au moins 1 000 postes sur trois à quatre ans, dont environ 300 civils. Toutes les organisations syndicales avaient alors quitté la séance. En novembre 2024, on nous annonçait encore plus de 900 suppressions, dont 300 civils, à répartir de 2025 à 2027. Tout cela s'ajoutait aux marges frictionnelles, qui avaient déjà coûté 250 postes en 2023.

DÉCLARATION LIMINAIRE

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

DÉCLARATION LIMINAIRE
www.fntecgt.fr

DERNIER CSA-R SCA DE LA MANDATURE (SUITE)

En face, le service compense par l'intérim : 320 intérimaires en 2022, 525 en 2025, soit +64 %. En restauration, ils sont passés de 256 à 417. Des postes permanents sont tenus par des salariés de passage. Ce n'est pas un renfort, c'est un aveu de sous-effectif.

De 2022 à 2025, le SCA a recruté 2 876 agents civils. 1 236 l'ont été sous contrat, soit 43 %. 55 seulement l'ont été comme ouvriers de l'État, moins de 2 %. En 2022, un recrutement sur trois se faisait sous contrat. En 2023 et 2024, c'était près d'un sur deux.

Les chiffres présentés dans cette instance disaient la même chose. En 2022, 252 contractuels pour 19 ouvriers de l'État. En 2023, plus de 500 contractuels pour 14 ouvriers de l'État. Pour 2025, un plan de recrutement de 580 postes, dont plus d'un tiers sous contrat. Et entre les deux, en mai 2024, un arrêt pur et simple des recrutements.

Ce choix a un coût, et vos propres données le montrent. En 2022, 84,5 % des ouvriers de l'État recrutés restaient au SCA, contre 50 % des autres. En 2023, c'était encore 75 % contre 55 %. On recrute sous contrat, puis on perd ceux qu'on a formés.

L'année 2025 le confirme brutalement : 550 agents sous contrat ont quitté le SCA, pour 275 recrutés. Deux départs pour une embauche. Les effectifs contractuels sont tombés de 1 558 à 1 256 en un an, soit −19 %. Sur quatre ans, le service a perdu plus de contractuels qu'il n'en a embauché : 1 383 départs pour 1 236 recrutements.

Ces collègues ne sont pas des variables. Ce sont des cuisiniers, des magasiniers, des conducteurs, des agents de prévention. Ils font le même travail que leurs collègues sous statut, avec un contrat à renouveler et sans déroulement de carrière garanti. **Pour la CGT, un emploi permanent doit être occupé par un agent sous statut.**

Cette précarité pèse aussi sur la santé. Douter de son propre avenir professionnel crée des tensions et du mal-être au poste de travail. Attendre six ans une éventuelle embauche pérenne n'est pas à la hauteur des enjeux. On ne peut pas alerter sur le risque d'un engagement de haute intensité aux portes de l'Europe et, dans le même temps, refuser de sécuriser les emplois du soutien par de vrais statuts. Les actes ne suivent pas les discours.

La CGT vous demande donc à nouveau d'intervenir auprès de la direction des ressources humaines du ministère pour engager un grand plan d'embauche des agents sous contrat du SCA, en commençant par les métiers spécifiques.

Moins d'agents pour des missions qui ne diminuent pas, cela se paie sur la santé. En juin 2024, la formation spécialisée faisait état de 195 accidents du travail en 2023 et de 3 652 jours d'arrêt. Les cas de risques psychosociaux recensés avaient augmenté de 50 % en trois ans. Les accidents de service des militaires employés au SCA sont passés de 135 à 204 en un an. Quant aux accidents des civils du SCA, le Rapport social unique ne les publie toujours pas : **nous demandons qu'ils le soient.**

DÉCLARATION LIMINAIRE

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

DÉCLARATION LIMINAIRE
www.fntecgt.fr

FNTE la cgt
www.fntecgt.fr

DERNIER CSA-R SCA DE LA MANDATURE (SUITE)

Le suivi de ces accidents interroge tout autant. D'après les statistiques examinées en formation spécialisée le 8 octobre dernier, à peine un accident sur deux a donné lieu à une enquête, et à peine un sur quatre à un débat en instance. Cela pose question sur le fonctionnement de la chaîne de prévention et sur le dialogue social qui s'y rattache.

La santé mentale a été déclarée grande cause nationale en 2025. Les risques psychosociaux, eux, sont toujours présents dans nos établissements. **Nous vous redemandons le bilan précis et les comptes rendus des groupes RPS des établissements du SCA.**

La chaîne de prévention elle-même est fragile : 261 postes pourvus sur 285 en 2024, et, selon l'alerte que nous avons portée en 2024, près de la moitié des conseillers en prévention susceptibles de partir d'ici cinq ans. Et depuis la réforme de 2019, les CHSCT ont laissé place à des formations spécialisées réunies deux fois par an au lieu de quatre.

S'y ajoute le manque criant de médecins du travail affectés à nos établissements. Peu d'entre eux participent aux formations spécialisées, aux visites de zones ou aux groupes RPS. Des accords doivent être recherchés localement pour faire intervenir des médecins du travail, même lorsqu'ils ne relèvent pas du service de santé des armées.

À cela s'ajoutent les irritants du quotidien que la CGT a portés tout au long de la mandature :

- le logiciel GAETAN, devenu un outil de contrôle, sans horaires variables, avec des rattrapages imposés quand c'est le système qui tombe en panne ;
- la proratisation des congés en cycle de 4,5 jours, malgré les décisions du Conseil d'État ;
- la baisse de la rémunération dès le deuxième jour d'arrêt maladie ;
- les sites en souffrance : l'EDIACA de Saint-Étienne, dont nous dénonçons les locaux insalubres depuis 2020, l'ELoCA d'Angers, l'ELoCA de Châtres.

L'été 2026 a ajouté la canicule, subie dans les bureaux comme dans les ateliers. **Nous demandons un bilan des dispositifs d'horaires aménagés mis en place au SCA, pour améliorer les choses dès 2027.** Cette réflexion sur les cycles de travail devra aussi anticiper l'impact de l'intelligence artificielle, sur l'emploi comme sur la formation. Changement climatique et intelligence artificielle modifieront notre rapport au travail : il faudra rediscuter de la baisse du temps de travail et des conditions d'exercice de nos métiers.

Enfin, ces quatre années ont été celles des réorganisations sans fin : plateformes commissariat, GSC, réinternalisation de l'administration du personnel, transfert des stations carburant vers le SEO, centre de services partagés de Rambouillet. Chaque réforme a été présentée comme une simplification. Pour les agents, elle a été une source d'incertitude et de surcharge supplémentaire.

DÉCLARATION LIMINAIRE

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

DÉCLARATION LIMINAIRE
www.fntecgt.fr

FNTE la cgt
www.fntecgt.fr

DERNIER CSA-R SCA DE LA MANDATURE (SUITE)

Certains considèrent que les transformations relèvent de la seule administration, et que le rôle d'un syndicat est d'en limiter les dégâts. Ce n'est pas notre conception. **Pour la CGT, les personnels civils ont leur mot à dire avant la décision : sur les effectifs, les missions, les externalisations.**

En CSA ministériel, nous votons contre les textes qui réduisent les effectifs, et nous signons quand un accord améliore les droits des agents : télétravail, protection sociale complémentaire. Contester quand c'est nécessaire, signer quand c'est utile, rendre compte à chaque séance : c'est ce que nous continuerons à faire.

Au terme de cette mandature, la CGT demande :

- un moratoire immédiat sur les suppressions de postes au SCA et la restitution des emplois perdus depuis 2022 ;
- l'ouverture du recrutement sous statut d'ouvrier de l'État pour les métiers du SCA : conducteurs, cuisiniers, magasiniers, agents de prévention ;
- la titularisation des agents sous contrat qui occupent des emplois permanents, et l'embauche directe des apprentis qui veulent rester ;
- la fin du recours structurel à l'intérim, en restauration comme ailleurs ;
- la publication annuelle, pour le SCA, des accidents du travail, des maladies professionnelles et des absences des personnels civils ;
- une enquête pour chaque accident du travail, avec présentation en instance, ainsi que la communication du bilan et des comptes rendus des groupes RPS ;
- des médecins du travail en nombre suffisant dans les établissements, au besoin par des accords locaux ;
- un bilan des horaires canicule 2026 et des mesures améliorées pour 2027 ;
- des horaires variables dans tous les établissements, la fin des rattrapages pour panne de GAETAN et l'abandon de la proratisation des congés ;
- une revalorisation générale des salaires, avec l'indexation du point d'indice sur l'inflation.

Monsieur le Directeur central, les agents du SCA ont tenu le soutien des armées pendant ces quatre années avec 2 000 collègues de moins. Ils n'ont pas besoin de nouvelles feuilles de route. **Ils ont besoin d'emplois, de statuts et de reconnaissance.** La prochaine mandature commencera avec ce bilan sur la table : la CGT y veillera.

Je vous remercie de votre attention.

DÉCLARATION LIMINAIRE

263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr